

Monsieur Pierre Fanneau
Directeur Général
La Presse du Sud-Est

Veurey, le 22 septembre 2005

Monsieur,

Nous vous confirmons par écrit les propos que nous avons tenus aujourd'hui. En effet la dénonciation par la Direction d'un usage, revêt un formalisme tout particulier : l'employeur doit informer individuellement et par écrit chaque salarié intéressé, ainsi que les représentants du personnel. Il doit ensuite respecter un délai de préavis suffisant.

De plus la jurisprudence précise que :

l'information des institutions représentatives du personnel ayant pour objet la dénonciation d'un usage dans l'entreprise implique que, s'agissant du Comité d'Entreprise, cette information soit donnée en réunion du Comité d'Entreprise après inscription à l'ordre de jour. (Cass. Soc. 5 janvier 2005 n°17 F-P, Sté. Cegelec Centre Est c/ Ducki).

Votre annonce unilatérale consistant à dénoncer l'usage concernant les délégations syndicales lors des réunions paritaires n'est pas recevable, étant donné le non respect des procédures légales.

Pour vous aider dans votre compréhension, nous joignons à ce courrier une copie du document que notre conseil juridique nous a fait parvenir concernant ce sujet.

Ainsi et tant que vous n'aurez pas respecté vos obligations en la matière, nous continuerons à constituer librement notre délégation lors des réunions paritaires comme nous l'avons toujours fait.

Vous affirmez vous trouver dans un cadre légal lorsque vous dénoncez les usages, alors que vous ne justifiez à aucun moment les bases juridiques de vos affirmations. Nous vous remercions d'avance de bien vouloir nous faire parvenir par le moyen de votre convenance vos références légales.

Nous attirons votre attention sur l'urgence de régler cette situation, car votre attitude bloque toutes les réunions paritaires demandées par les salariés. Nous vous proposons de régler ce différend le lundi 26 septembre à 14 h 30.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Daniel Cappadoro

Gilles Trefou

Délégués syndicaux Filpac-CGT
La presse du Sud-Est